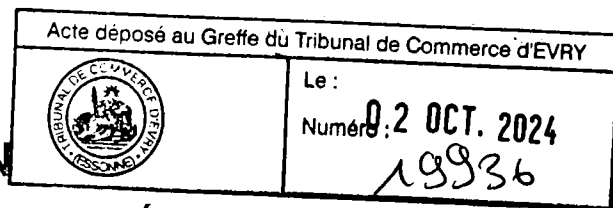


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/10/2024 - 19936 - 2023 B 06723 - 521 958 058 - 2R ISOLATION

2R ISOLATION
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 150.080 €EUROS



SIÈGE SOCIAL : 15, RUE CLÉMENT ADER
91280 SAINT PIERRE DU PERRY

R.C.S. EVRY : 521.958.058.

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 28 JUIN 2024 A 09H30

AU SIÈGE SOCIAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE
ET LE 28 JUIN À 09H30

- **LA SOCIÉTÉ GROUPE SARI**
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 5 000 €EUROS
DONT LE SIÈGE SOCIAL EST AU 15, RUE CLÉMENT ADER
91280 SAINT PIERRE DU PERRY
IMMATRICULÉE AU R.C.S. D'EVRY SOUS LE NUMÉRO 818 239 923

REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SARI AYDIN, PRÉSIDENT-ACTIONNAIRE

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aydin SARI qui constate que sont présents à part sa représentante la SAS GROUPE SARI, propriétaire de 65 actions :

- Madame Aklime KAHRIMAN épouse SARI propriétaire de 1 action.
- Monsieur Aydin SARI propriétaire de 1 action.

Seuls actionnaires de la SAS 2R ISOLATION et représentant en tant que telle la totalité des actions.

APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Aydin SARI, Président-actionnaire :
- Monsieur Emmanuel CUNY, représentant légal de la SAS AUDITIME Commissaire aux comptes, elle-même Commissaire aux comptes de la société, a bien reçu le rapport du Président ainsi que les résolutions proposées par ce dernier aux actionnaires en vue de l'Assemblée Générale Annuelle.

Le Président constate que les actionnaires présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions au Président.

Le Président déclare par ailleurs avoir informé et convoqué, si besoin, le Commissaire aux comptes de la société de la tenue et de l'objet des présentes.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le quitus de sa gestion pour ce même exercice au Président.
- L'affectation du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.
- Renouvellement du mandat de la SAS AUDITIME, Commissaire aux comptes, pour une nouvelle période de 6 ans à compter du 1^{ER} JANVIER 2024.
- Rémunération du Président.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise du rapport du Président relatif au complément de distribution de dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvent les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils leur ont été présentés.

Lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 331.577 EUROS.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, en tant que de besoin, les actionnaires prennent acte par référence à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

En conséquence, il est donné au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RÉSOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit 331.577 EUROS de la manière suivante :

• Dotation aux « AUTRES RÉSERVES », soit	0 €
• Distribution de dividendes, soit	151.350 €
• La totalité au « REPORT À NOUVEAU » soit (pour mémoire)	180.227 €

<u>Soit un total égal au bénéfice de l'exercice :</u>	331.577 €
	=====

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires constatent que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	DIVIDENDES ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION	DIVIDENDES NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
31/12/2022	151.350 €	151.350 €	NÉANT
31/12/2021	214.286 €	214.286 €	NÉANT
31/12/2020	150.000 €	150.000 €	NÉANT

Et décident la distribution des dividendes sur les bénéfices réalisés à hauteur de 151.350 Euros.

Le solde, pour mémoire 180.277 Euros, sera reporté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Tous pouvoirs sont donnés au Président afin de procéder à ladite distribution.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant que la convention de prestation de service avec la holding a donné lieu à une modification des montants facturés respectivement à 446.833,33 Euros H.T. pour 2023 contre 424.583,33 Euros H.T. pour 2022.

Cette différence pouvant être considérée comme une nouvelle convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, vous est soumise pour approbation.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires prennent acte qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Monsieur Aydin SARI, Président en titre de la société, n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

En outre, au titre de l'exercice ouvert le 1^{ER} JANVIER 2024, les actionnaires décident que Monsieur Aydin SARI ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RESOLUTION

Les actionnaires délèguent tant à son Président qu'à son mandataire tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

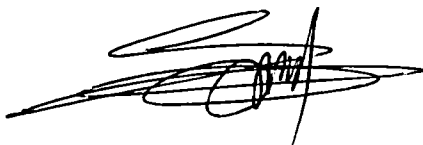
CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires et le Président et répertorié sur le Registre des décisions des actionnaires.

SAS GROUPE SARI – ACTIONNAIRE
REPRÉSENTÉE PAR SON PRÉSIDENT MONSIEUR AYDIN SARI



MONSIEUR AYDIN SARI
PRÉSIDENT-ACTIONNAIRE



MADAME AKLIME KAHRIMAN
ÉPOUSE SARI, ACTIONNAIRE



COGEP

SAS 2R ISOLATION

15 RUE CLEMENT ADER

91280 ST PIERRE DU PERRY

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023



*Certifié conforme
à l'original*

Monsieur Aydin SARI
Président

COGEP EVRY
14 RUE DU BOIS SAUVAGE
91000 EVRY
01 69 36 91 48

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 2R ISOLATION** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	3 896 744 euros
Chiffre d'affaires :	8 063 848 euros
Résultat net comptable :	331 577 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à EVRY
Le 05/03/2024

RICHARD HADIDA
Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023



ETATS DE SYNTHESE



COGEP

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 101	9 101		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	632 326	378 866	253 461	199 862
	Autres immobilisations corporelles	102 005	37 764	64 241	21 371
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	53 795		53 795	31 880
TOTAL (II)		797 227	425 731	371 496	253 114
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	29 750		29 750	22 700
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 945 369		2 945 369	1 675 126
	Autres créances	102 844		102 844	120 352
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	439 467		439 467	1 041 990
	Charges constatées d'avance	7 818		7 818	6 856
	TOTAL (III)	3 525 247		3 525 247	2 867 023
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 322 475	425 731	3 896 744	3 120 137
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				53 795	31 880
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	150 080	150 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 098	15 098
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	177 654	177 654
	Report à nouveau	570 447	306 069
	Résultat de l'exercice	331 577	415 728
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	54 004	29 004
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 298 860	1 093 633
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	320 844	386 182
	Emprunts et dettes financières divers (3)	771	771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 377 278	981 530
	Dettes fiscales et sociales	875 939	641 692
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 052	16 328
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 597 883	2 026 504
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 896 744	3 120 137
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		331 577,25	415 727,78
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 404 830	1 742 230
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 834	2 668
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	8 063 848		8 063 848	5 910 661
	Montant net du chiffre d'affaires	8 063 848		8 063 848	5 910 661
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			106 544	62 184
	Autres produits			47	37
	Total des produits d'exploitation (1)			8 170 439	5 972 882
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 311	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 384 078	1 203 354
	Variation de stock			(7 050)	(2 400)
	Autres achats et charges externes			3 878 856	2 968 834
	Impôts, taxes et versements assimilés			37 592	35 313
	Salaires et traitements			991 972	806 012
	Charges sociales du personnel			457 753	349 209
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			92 117	54 601
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			218	146
	Total des charges d'exploitation (2)			7 836 848	5 415 068
RESULTAT D'EXPLOITATION				333 591	557 815

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		333 591	557 815
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	42	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		42	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 951	2 502
	Intérêts et charges assimilées (4)	1	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 952	2 502
RESULTAT FINANCIER		(2 910)	(2 502)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		330 682	555 312
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	70 739	
	Sur opérations en capital	48 000	5 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	118 739	5 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	10 859	4 893
	Sur opérations en capital	770	129
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	11 629	5 022
RESULTAT EXCEPTIONNEL		107 110	(22)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		106 215	139 563
TOTAL DES PRODUITS		8 289 221	5 977 882
TOTAL DES CHARGES		7 957 644	5 562 155
RESULTAT DE L'EXERCICE		331 577	415 728

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de **3 896 744** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **331 577** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **05/03/2024** par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2023** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	53 795	53 795	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 945 369	2 945 369	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	9 740	9 740	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	33 345	33 345	
	Taxes sur la valeur ajoutée	59 373	59 373	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	386	386	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	7 818	7 818	
TOTAL DES CREANCES		3 109 825	3 109 825	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 834	2 834		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	318 009	124 956	193 053	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 377 278	1 377 278		
	Personnel et comptes rattachés	68 026	68 026		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 679	85 679		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	566 634	566 634		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 005	6 005		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 052	23 052		
	Groupe et associés (2)	150 366	150 366		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		2 597 883	2 404 830	193 053	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(65 340)			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		165			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		771			

2R ISOLATION
SAS au capital de 150 080 €
15 Rue Clément Ader
91 280 ST PIERRE DU PERRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



2R ISOLATION
SAS au capital de 150 080 €
15 Rue Clément Ader
91 280 ST PIERRE DU PERRY

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2R-ISOLATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Pierre du Perray
Le 13 juin 2024

Pour AUDITIME SAS
Commissaire aux comptes

Emmanuel CUNY

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 101	9 101		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	632 326	378 866	253 461	199 862
	Autres immobilisations corporelles	102 005	37 764	64 241	21 371
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	53 795		53 795	31 880
	TOTAL (II)	797 227	425 731	371 496	253 114
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	29 750		29 750	22 700
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 945 369		2 945 369	1 675 126
	Autres créances	102 844		102 844	120 352
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	439 467		439 467	1 041 990
	Charges constatées d'avance	7 818		7 818	6 856
	TOTAL (III)	3 525 247		3 525 247	2 867 023
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 322 475	425 731	3 896 744	3 120 137

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 St PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

31 880

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	150 080	150 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 098	15 098
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	177 654	177 654
	Report à nouveau	570 447	306 069
	Résultat de l'exercice	331 577	415 728
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	54 004	29 004
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 298 860	1 093 633
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	320 844	386 182
	Emprunts et dettes financières divers (3)	771	771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 377 278	981 530
	Dettes fiscales et sociales	875 939	641 692
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 052	16 328
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 597 883	2 026 504
	Ecart de conversion passif		
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		331 577,25	415 727,78
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 404 830	1 742 230
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		386 182	2 668
(3) Dont emprunts participatifs			

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

31, rue de la Mare à Tissier

91280 St PIERRE DU PERRY

Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	8 063 848		8 063 848	5 910 661
	Montant net du chiffre d'affaires	8 063 848		8 063 848	5 910 661
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			106 544	62 184
	Autres produits			47	37
	Total des produits d'exploitation (1)			8 170 439	5 972 882
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 311	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 384 078	1 203 354
	Variation de stock			(7 050)	(2 400)
	Autres achats et charges externes			3 878 856	2 968 834
	Impôts, taxes et versements assimilés			37 592	35 313
	Salaires et traitements			991 972	806 012
	Charges sociales du personnel			457 753	349 209
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			92 117	54 601
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			218	146	
Total des charges d'exploitation (2)			7 836 848	5 415 068	
RESULTAT D'EXPLOITATION			333 591	557 815	

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 St PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		333 591	557 815
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	42	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		42	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 951	2 502
	Différences négatives de change	1	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 952	2 502
RESULTAT FINANCIER		(2 910)	(2 502)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		330 682	555 312
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	70 739	
	Sur opérations en capital	48 000	5 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	118 739	5 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	10 859	4 893
	Sur opérations en capital	770	129
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	11 629	5 022
RESULTAT EXCEPTIONNEL		107 110	(22)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		106 215	139 563
TOTAL DES PRODUITS		8 289 221	5 977 882
TOTAL DES CHARGES		7 957 644	5 562 155
RESULTAT DE L'EXERCICE		331 577	415 728

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à TISSIER
 91280 St PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 896 744 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 331 577 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

31, rue de la Mare à Tissier

91280 St PIERRE DU PERRAY

Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	53 795	53 795	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 945 369	2 945 369	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	9 740	9 740	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	33 345	33 345	
	Taxes sur la valeur ajoutée	59 373	59 373	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	386	386	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	7 818	7 818	
	TOTAL DES CREANCES	3 109 825	3 109 825	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	2 834	2 834		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	318 009	124 956	193 053	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 377 278	1 377 278		
	Personnel et comptes rattachés	68 026	68 026		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 679	85 679		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	566 634	566 634		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 005	6 005		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 052	23 052		
	Groupe et associés (2)	150 366	150 366		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 597 883	2 404 830	193 053	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(65 340)			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		165			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		771			

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 ST PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023	
		Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virt p à p.		Cessions
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	9 101				9 101	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 101				9 101	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	495 031		137 295		632 326	
	Instal., agencement, aménagement divers			42 653		42 653	
	Matériel de transport	42 691		1 494	770	43 415	
	Matériel de bureau, mobilier	8 024		7 913		15 937	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	545 746		189 355		770	734 331	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	31 880		21 915		53 795	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 880		21 915		53 795	
TOTAL.		586 727		211 270		770	797 227

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 ST PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		67,00	2 240,0000	150 080,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		67,00	2 240,0000	150 080,00

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Crédit-Bail

Est exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2023
VALEUR D'ORIGINE				376 010		376 010
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			142 523		142 523
	Redevances Exercice			125 165		125 165
	TOTAL			267 689		267 689
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			55 095		55 095
	entre 1 et 5 ans			80 186		80 186
	à plus de 5 ans			132 408		132 408
	TOTAL			267 689		267 689
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				125 165		125 165

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 ST PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Effectif moyen

		31/12/2023	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés		5
	Ouvriers		40
	TOTAL		45